

Rapport du Groupe consultatif ministériel africain sur l'AGOA

Lomé, Togo - 8 août 2017

Les Ministres du commerce des pays éligibles de l'AGOA se sont réunis le mardi 8 août 2017 à Lomé, au Togo.

Séance d'ouverture

La séance d'ouverture a été modérée par S.E M. Lazare Sehoueto, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises du Bénin.

Dans ses remarques de bienvenue, S.E Mme Bernadette Legzim-Balouki, Ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé du Togo, a réitéré la satisfaction des pays éligibles à l'AGOA en ce qui concerne le renouvellement de l'AGOA en 2015. Elle a par ailleurs souligné que la nouvelle législation s'articule autour des éléments suivants : l'amélioration des relations entre les Etats-Unis et l'Afrique, l'élaboration des stratégies nationales d'utilisation de l'AGOA ; le renforcement des capacités et la promotion des agro-industries; le renforcement des infrastructures en Afrique subsaharienne; l'élaboration de stratégies régionales et les chaînes de valeur.

Dans ses remarques, S. E. M. Albert Muchanga, commissaire du commerce et de l'industrie de l'Union africaine, a insisté sur la question de l'intégration régionale et a indiqué que les pays éligibles à l'AGOA devraient créer une situation gagnant-gagnant entre les États-Unis d'Amérique et l'Afrique subsaharienne. Il a indiqué, que les pays de l'Afrique subsaharienne ne profitent toujours pas pleinement des opportunités de l'AGOA et a souhaité que les conclusions des échanges portent sur des propositions qui stimuleront les exportations des pays éligibles à l'AGOA. Il a mentionné que, pour s'attaquer au problème de la faible utilisation des opportunités de l'AGOA, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA), a offert d'organiser un atelier sur les moyens de maximiser l'utilisation de l'AGOA lors de la réunion de la Plate-forme économique africaine prévue pour mars 2018 à Maurice. Pour conclure Il a rappelé que nous devons travailler sur l'après 2025 pour obtenir de préférence un accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Afrique plutôt que des accords bilatéraux entre les différents pays africains et les États-Unis d'Amérique.

SESSION I: Présentation des conclusions et recommandations de la réunion des hauts fonctionnaires

La réunion a été présidée par S. E. Mme Bernadette Legzim-Balouki, Ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé du Togo. La réunion a examiné et adopté des amendements en tenant compte des conclusions et recommandations de la réunion des hauts fonctionnaires tenue le 7 août 2017. Les Ministres ont décidé de retenir le Bureau actuel composé du Togo, de Maurice, de l'Ouganda, du Lesotho et du Congo. Au

cours de la discussion qui a suivi, plusieurs amendements ont été proposés au rapport des hauts fonctionnaires qui a été incorporé dans la version finale.

Défis et solutions concernant la mise en œuvre de l'AGOA

1. Les pays de l'AGOA restent largement des exportateurs de produits primaires, y compris l'agriculture, mais sans s'y limiter. Cela oblige à encourager l'industrialisation et la création de valeur ajoutée afin de changer la structure de nos économies.
2. Il est également nécessaire d'améliorer la coopération en matière de normes, ainsi que des mesures sanitaires et phytosanitaires afin de surmonter les problèmes liés au commerce des denrées alimentaires et d'autres produits agricoles.
3. Il existe une demande pour divers produits aux États-Unis. Cependant, les pays éligibles à AGOA ne peuvent pas facilement exporter vers le marché américain selon ces normes strictes. Les bénéficiaires de l'AGOA doivent entreprendre des études de marché approfondies et produire des produits répondant aux normes américaines. En outre, les États-Unis d'Amérique sont encouragés à continuer à renforcer les capacités pour surmonter les obstacles non tarifaires existants dans un délai de 3 à 5 ans.
4. Le principal défi auquel sont confrontés les pays africains sont essentiellement les contraintes liées à l'offre, l'infrastructure inadéquate et l'environnement commercial non compétitif. Il est donc nécessaire de promouvoir l'interconnexion, le développement de l'infrastructure et la réforme des politiques afin de réduire les coûts du commerce, d'accroître la compétitivité industrielle et de promouvoir le développement des chaînes de valeur régionales.
5. Il a été noté que les exportations de l'Afrique subsaharienne dans le cadre de l'AGOA ont connu une diminution et une proposition de diversifier la base des produits a été faite afin de tirer parti des opportunités d'accès au marché dans le cadre de l'AGOA.
6. Entreprendre de promouvoir la recherche clinique africaine tout en protégeant les personnes souvent utilisées comme cobayes afin d'assurer une solution locale recherchée pour les défis cliniques spécifiques à l'Afrique.
7. Nous encourageons la CEA, à promouvoir l'échange des meilleures pratiques de l'AGOA par l'organisation d'ateliers réguliers en collaboration avec les organismes de l'USG.
8. Encourager la mise en place d'un comité consultatif composé de représentants du Groupe des ambassadeurs africains (AAG), USTR, Département du commerce des États-Unis, ministère de l'Agriculture des États-Unis à Washington, DC pour surveiller toutes les questions liées à l'AGOA selon des termes de référence convenus qui Doivent être développés par toutes les parties prenantes. Le comité s'engagera avec le secteur privé et la société civile des deux côtés.
9. Chaque pays africain éligible à l'AGOA doit faire un point complet de ce qu'il faut pour exporter efficacement aux États-Unis.
10. L'Afrique devrait mettre l'accent sur l'importance de la sécurité afin d'améliorer le commerce.

11. Renforcer l'accent sur:

a-Liens entre investissement, développement industriel et commerce ;

b-Efforts pour attirer les investisseurs américains et élargir les investissements américains au-delà de la concentration actuelle dans le secteur minier.

12. Encourager les pays de l'AGOA à:

a- Élaborer et publier leurs stratégies nationales d'utilisation de l'AGOA et assurer la mise en œuvre des stratégies dans les pays où elles ont déjà été développées ;

b- Fournir une approche structurée pour exploiter les préférences de l'AGOA qui ont fait leurs preuves dans des pays comme l'Ethiopie ;

c-Soutenir les programmes planifiés et les liens avec les institutions américaines ;

d-Suivre l'analyse de marché et les consultations avec les parties prenantes pour cibler les sous-secteurs clés ayant un potentiel élevé dans le cadre de l'AGOA; et

e- Cibler les difficultés commerciales de l'AGOA et intégrer la promotion des investissements pour attirer l'IDE dans les secteurs prioritaires.

13. Les bénéficiaires de l'AGOA sont encouragés à tirer le meilleur parti de la présence des nids commerciaux et d'investissement situés en Afrique afin de diversifier leurs secteurs d'exportation.

14. Le continent africain doit tirer parti des flexibilités contenues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) afin de garantir que l'Afrique protège les droits de propriété intellectuelle tout en favorisant la santé publique, la fabrication locale, la recherche et le développement, l'innovation et la sécurité alimentaire, Les considérations environnementales, la biodiversité, le transfert de compétences, la connaissance, la technologie et le développement socioéconomique général. Veiller à ce que les lois sur la propriété intellectuelle fournissent l'espace politique nécessaire qui soutient l'industrialisation et la production locale de produits brevetés, y compris les produits pharmaceutiques, en tirant parti des ADPIC et les flexibilités de la santé publique, ainsi que les aspects interdépendants de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB).

15. En matière de propriété intellectuelle (PI), la Commission de l'Union africaine (CUA) est encouragée à collaborer avec des institutions pertinentes telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) afin d'assurer une approche de développement de la propriété intellectuelle et renforcer la capacité sur le continent. Fondamentalement, les politiques doivent contribuer au programme de transformation économique, préserver la biodiversité africaine et les connaissances traditionnelles, entre autres.

16. Réaffirmer l'importance vitale de la coopération internationale en tant que contexte nécessaire à un arrangement complémentaire tel que l'AGOA.

17. Souligner l'importance de l'espace politique pour promouvoir la transformation structurelle du continent africain.

Intégration régionale

1. Les relations commerciales et d'investissement avec les États-Unis devraient soutenir les efforts du continent pour industrialiser conformément à l'Agenda 2063 et contribuer à l'intégration régionale. Les problèmes de politique devraient être basés sur la coopération et ne devraient pas limiter l'utilisation des outils stratégiques clés dont l'Afrique a besoin pour s'industrialiser.

2. Renforcer le programme d'intégration régionale africain grâce à des initiatives telles que la Zone de libre-échange continentale (CFTA), compte tenu des résultats des Communautés Economiques Régionales (CER), qui aborderont les coûts commerciaux, stimuleront le commerce intra-africain et favorisent le développement des chaînes de valeur régionales et stimuleront les industries développement. Cela augmentera l'utilisation des préférences de l'AGOA et élargira les bénéficiaires dans un plus grand nombre de pays africains. En outre, il est nécessaire que les pays africains développent une position commune sur les relations commerciales et d'investissement avec les États-Unis.

3. L'importance de maximiser les avantages de l'AGOA dépend de l'espace politique pour les pays éligibles à l'AGOA d'entreprendre et de soutenir des réformes structurelles domestiques pour accroître la productivité, diversifier et moderniser nos économies.

Examen hors cycle des pays éligibles à l'AGOA

1. Rappelons que l'AGOA est une loi du Congrès pour promouvoir le commerce et l'investissement dans les deux directions qui favorisent le développement durable, ainsi que l'intégration régionale. L'examen hors cycle fait partie intégrante de la législation de l'AGOA, mais l'examen hors cycle ne devrait pas être utilisé d'une manière qui nuirait à l'esprit de l'AGOA lui-même.

2. Lorsque les pays reçoivent des avis pour les pétitions pour les examens hors cycle, ils devraient engager de manière proactive le gouvernement des États-Unis avec une nouvelle proposition pour répondre aux préoccupations soulevées par les intervenants américains, en tenant compte de leurs résultats mutuellement bénéfiques.

3. La Loi sur l'extension et l'amélioration de l'AGOA introduit des examens hors cycle qui ont augmenté l'incertitude en ce qui concerne l'éligibilité des pays d'Afrique subsaharienne et entrave les perspectives d'investissements, ainsi que la capacité des pays à élaborer des stratégies d'utilisation de l'AGOA.

4. Les États-Unis sont invités à considérer les questions légitimes de politique publique de l'Afrique dans l'examen des pétitions pour les examens hors cycle.

Recommandation aux États-Unis

1. Demander aux Agences du gouvernement américain d'étendre le soutien aux pays éligibles à l'AGOA pour la mise en œuvre de la TFA de l'OMC, en particulier les pays sans littoral pour réduire les coûts commerciaux et déplacer les marchandises à travers les frontières et promouvoir l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. La

coopération sur le TFA doit se fonder sur des programmes convenus au niveau de la Communauté économique régionale afin de promouvoir l'intégration régionale.

2. Encouragez le gouvernement des États-Unis à ne pas réduire le budget à l'USAID dans le but de faciliter les ressources pour que les pays maximisent leurs stratégies d'utilisation de l'AGOA.

3. Étant donné que l'Afrique fait actuellement des progrès réguliers vers l'intégration régionale continentale, le consensus est que ces actions faciliteront l'intégration du continent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et les réseaux de distribution. À cet égard, nous appelons nos partenaires américains à soutenir ces efforts.

4. Demander aux États-Unis de ne pas mettre en œuvre des examens hors cycle d'une manière qui nuirait à l'esprit de l'AGOA lui-même qui repose sur la prévisibilité et la certitude.

5. L'Afrique fait des progrès vers l'intégration continentale, nous appelons les États-Unis à soutenir le programme d'intégration régionale afin de promouvoir l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

SESSIONS 2: Questions clés à aborder au FORUM de l'AGOA 2017

Cette session a été modérée par S.E M. Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME de la République de Côte d'Ivoire. Les recommandations suivantes ont émergé de la discussion:

1. Il est nécessaire de sauvegarder l'espace politique africain, y compris l'industrialisation;

2. Nous devons veiller à ce que le document d'orientation sur la propriété intellectuelle en cours d'élaboration par l'Union africaine tienne compte de l'agenda économique de l'Afrique, y compris la nécessité de considérer la diversité biologique et les connaissances traditionnelles ;

3. L'expérience d'examen hors cycle des États partenaires de la communauté de l'Afrique de l'Est a réveillé l'esprit d'intégration de l'Afrique. La position de soutenir l'industrialisation qui favorise l'agenda 2063 de l'Afrique a été renforcée ;

4. Les communautés régionales constituent des éléments constitutifs de l'intégration régionale de l'Afrique et, par conséquent, la question de l'évaluation hors cycle fausse l'ensemble de l'agenda d'intégration ;

5. Nous devons engager de manière proactive le gouvernement des États-Unis sur les questions pertinentes, y compris le commerce et l'investissement, afin d'éviter les examens hors cycle ;

6. Chaque pays doit entreprendre sa propre analyse de marché (produits et consultations auprès des parties prenantes afin que les secteurs ayant un potentiel élevé d'AGOA puissent être ciblés) ;

7. Nécessité de s'engager auprès des institutions américaines (dialogue sur les politiques et enquêter sur les investissements complémentaires) ;

8. Cibler les difficultés spécifiques pour attirer les investissements directs étrangers (IDE) dans les secteurs prioritaires ;
9. Préparation du Centre de politique commerciale de l'Afrique (ATPC) pour aider à l'élaboration de la stratégie ;
10. De meilleurs liens avec le secteur privé et les institutions américaines ;
11. Le ministre du commerce, de l'artisanat et de la promotion des petites et moyennes entreprises de la République de Côte d'Ivoire a fait une déclaration relative à la demande du pays d'accueillir le 18e Forum de l'AGOA en 2019.